

**A- 2 questions transmises par M.Mme Villain (chemin de la vigne des pins):**

Compte tenu que nous serons absents lors du RDV de quartier à Ste- Marguerite avec Monsieur Le Maire, voici nos questions :

- Pourquoi certaines rues du quartier ont eu la voirie refaite alors que le bitume n'était pas très endommagé (avenue Blanche, avenue de la Lambarde, av du grand charpentier, allée de la boussole, avenue des sylphes, (ci-joint photos) contrairement à d'autres qui sont pleines de nid de poule ?
- Fibre optique : quand pensez-vous que notre quartier "Village Cavarò" chemin de la vigne des pins sera fibré, nous avons reçu différents messages d'Orange depuis Novembre 2020 et le dernier en date du 19 mai 2023, nous annonçant l'arrivée prochaine de la Fibre et rien ne se passe. Nous avons un débit très insuffisant et vous demandons d'intervenir auprès des services compétents afin que ce sujet soit réglé au plus vite ?

Merci par avance de nous représenter et nous donner les réponses reçues



**B- Rappel : notre lettre du 3 mars 2023, restée sans réponse, concernant :**

- AVAP et abattage d'arbre
- Non-conformité au PLUi du bâtiment de la boulangerie. Porte ouvrant sur le trottoir.
- PC 044 132 22 T0038 – avenue des Violettes

**C- Inquiétude actuelle :**

- Vente de la villa du 171 avenue de Bonne Source à un promoteur (1,3 M€)
- Tentative d'acquisition par celui-ci des 2 maisons adjacentes, dans le but évident (et inacceptable) de les remplacer par un immeuble collectif...

**D- Sujets abordés lors de l'entretien du 19 décembre 2022** (Extrait du Compte-Rendu)

**Sur le thème du cadre de vie, la qualité de vie :**

1. Le sujet fibre optique a été abordé avec toutes ses difficultés actuelles. La Mairie se bat sur ce sujet pour l'ensemble de ses concitoyens. ***Pas de résultat évident.***
2. L'enfouissement des réseaux a été abordé, Monsieur le Maire nous informe du projet de l'enfouissement des réseaux qui vont démarrer avenue de Rangrais et des autres en cours sur la ville de Pornichet en fonction des différents projets actuels et futurs.

***Travaux en cours***

3. La « pollution » sonore (aéronefs ...) sur la lande de Cavaro et Sainte Marguerite a été abordée : Monsieur le Maire est en contact avec l'aérodrome pour parler ou reparler de ce sujet qui gêne les concitoyens/adhérents de notre association. ***Bilan cet été 2023***
4. La mise à niveau des trottoirs a été abordée au cours de l'entretien.

***Pas de résultat évident***

5. L'aménagement du blockhaus de la pointe de Congrigoux a été évoqué. Monsieur le Maire nous fait part d'un projet à l'étude pour un coût global de 10 000 euros. Celui-ci est disposé à nous soumettre ce projet au cours du 1<sup>er</sup> semestre de 2023.

***En attente. Pas de réponse à notre courrier de relance du 6 février 2023***

**Sur le thème de l'environnement :**

6. Les abattages d'arbres sans autorisation ont été abordés y compris ceux qui sont prévus ou à conserver lors d'une demande de permis de construire. Monsieur le Maire est en phase avec le non-respect de la réglementation sur ce sujet. Il nous fait part d'un exemple près de l'Ecole du Pouligou où la Mairie va contester la fin des travaux dans le cadre d'une construction avec PC (un particulier a abattu un arbre remarquable sans aucune autorisation).

***Toujours pas de suivi rigoureux par les services de la Mairie. Exemple : La saga du 17 avenue des Camélias !***

7. La propreté du bois de Cavaro a été abordée et toutes les incivilités qui en découlent. Une action pourrait être envisagée avec notre association entre autres.

***Qui doit prendre l'initiative ?***

8. La végétalisation et les plantations d'arbres sur Sainte-Marguerite ont été également abordés (bd de l'Océan face à la plage, création de couloirs de fraîcheur sur des avenues de Sainte Marguerite sans arbres, plantations d'arbres sur les parkings de Sainte

Marguerite...). Monsieur le Maire a bien noté notre demande vis-à-vis de ces sujets. Une action de concertation avec la Commune et notre association pourrait être envisagée (renforcer la végétalisation des abords de la plage de Sainte Marguerite, renforcer la plantation d'arbres dans le centre de Sainte-Marguerite (Avenue des pins), mise à disposition des orientations et du programme de la ville sur notre quartier. **En attente...**

#### **Sur le thème Urbanisme et logement :**

9. L'équilibrage des quartiers en termes de construction a été abordé, ainsi que le contrôle des démolitions de villas, du classement des fonds parcellaires .... **Le remplacement de villas par des collectifs est une inquiétude générale des habitants, qui s'amplifie au fil du temps.**

**Le classement des fonds de parcelles a été introduit dans le PLUi dans la partie centrale de Pornichet, mais pas à Ste Marguerite, ni dans les modifications... Cela pourrait être corrigé lors de la prochaine modification n°3...**

Monsieur le Maire souhaite de la concertation avant toute demande de recours, PROSIMAR est d'accord avec cette vision de concertation et négociation.

**C'est pourquoi PROSIMAR ne s'engage jamais dans un recours sans avoir au préalable utilisé le recours gracieux.**

Il nous fait part que le foncier a augmenté de 30% sur Pornichet en 1 an. Que des propriétaires peu scrupuleux, voire naïfs sont prêts à vendre à prix d'or, voire à découper... **PROSIMAR réfléchit à cette situation, contre laquelle il faut lutter...**

10. La non tenue de la réunion de la commission de l'AVAP, (due à la non disponibilité de l'architecte en chef des ABF), a été abordée ainsi que la possibilité de consulter les demandes d'autorisation des PC sur le site internet. Monsieur le Maire va regarder la possibilité pour tout citoyen la possibilité de pouvoir consulter les autorisations de permis de construire sur le site internet de la ville prévu à cet effet, ce qui avec l'informatisation des PC semble possible rapidement. Celui-ci espère pouvoir tenir une réunion de la commission de l'AVAP au cours du 1<sup>ER</sup> Semestre de 2023.

**Toujours pas de réunion AVAP. Toujours pas d'affichage numérique, ce qui conduit PROSIMAR à relever les affichages papier et informer ses adhérents.**

#### **Sur le thème Voirie :**

11. La circulation et la vitesse ont été évoquées Bd de l'océan face à la plage de Sainte Marguerite (et plus particulièrement en période estivale) ainsi que le stationnement, et les places de parking y compris aux alentours (aménagements, suppressions ?).



### **E- Autres questions transmises par les membres du CA de PROSIMAR**

**E1** : la construction de sous-sol pour les immeubles de Sainte Marguerite, notamment côté bonne source où il y a des problèmes récurrents d'inondations, avec l'évolution climatique il est urgent de penser à modifier le PLUi pour ne plus avoir ce type d'eau dans les sous-sols au premier orage.

**E2** : est-ce que les constructions partout dans Pornichet, bien supérieures aux demandes du PLH et PLUi fait le bonheur ou le malheur des Pornichétins ?

**E3** : "pollution" : notre demande au port d'effectuer des mesures chimiques (et non seulement bactériologiques, près des plages proches (500m) du lieu de largage des sédiments dragués du port (Fromentières). Est-ce que cette vigilance soit assurée par les services de la Mairie qui sont certainement soucieux de la santé des habitants.

La qualité de nos plages ne doit pas être vue sous le seul angle bactériologique , vu la présence d'un port et vu la présence de l'estuaire de la Loire qui avec les courants apportent vers nos plages des molécules douteuses.

**E4** : quid de l'amélioration de la signalisation par la CARENE sur le sentier côtier, mais aussi par les communes pour les accès au sentier, de l'interdiction des vélos et des chiens non tenus en laisse sur le sentier côtier et squares de Congrigoux

**E5** : interdire aux adultes torse nu et en short de faire des exercices sportifs (pompes, assouplissements, abdos) dans les carrés des jeux d'enfants du square de Congrigoux, profitant peut-être de la souplesse du sol.

**E6** : il est essentiel d'insister sur nos priorités : le maintien et l'amélioration du caractère arboré de Ste Marguerite, avec les plantations évoquées sur des espaces publics et tout ce qui peut, en termes de réglementation d'urbanisme et de contrôle d'autorisations, faciliter les plantations dans les espaces privés. La canicule récente plaide pour nous.

**PJ** : notre lettre du 6 février 2023

Notre lettre du 3 mars 2023